PAS TOUCHE A NOTRE CONGE D'ANCIENNETE

Le Mans, le 13 Août 2018

La direction du CHM se glorifie par voie de presse que la situation financière s'améliore un peu plus chaque année pour atteindre un excédent de plus + 3 625 114 € en 2017. Mais à quel prix ? Cette dernière oublie de rappeler tous les efforts consentis par les agents et les conséquences que cela occasionnent au quotidien dans les différents services.

Toutes ces mesures organisationnelles sont mises en place depuis des mois pour toujours plus de productivité.

Mais cela ne semble pas suffisant, la cour des comptes dans son rapport de décembre 2017, préconise :

- L'amélioration de la rédaction des contrats de travail en détaillant tous les éléments de la rémunération.
- L'incitation pour les praticiens concernés à respecter la réglementation concernant l'activité libérale au sein de l'établissement.
- La production de tableaux de service prévisionnels pour la permanence des soins.
- La rédaction d'un règlement intérieur de la commande publique.
- L'amélioration de la tenue des dossiers marchés.

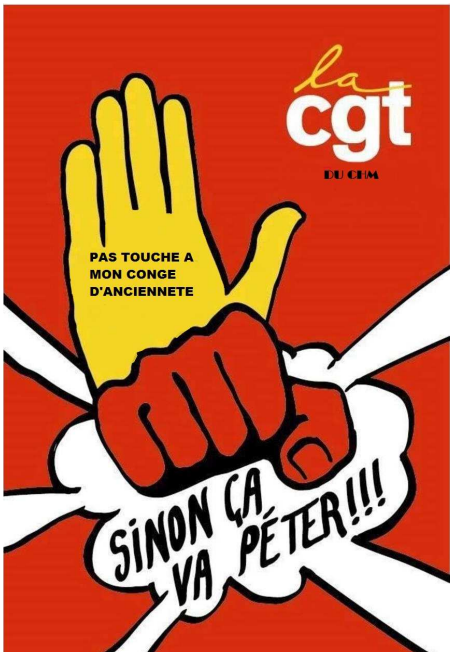

Jusque-là on peut être d'accord !!

- **Par contre la préconisation de la suppression du jour de congé au titre de l'ancienneté nous paraît scandaleuse !**

Selon le rapport, la suppression du congé d'ancienneté est préconisée pour se mettre en conformité avec la réglementation relative aux congés. Bien que les rapports émis par cette dernière n'ont pas de caractère contraignant, notre direction ne sait pas faite prier pour s'y conformer et ainsi réaliser encore des économies substantielles.

De nombreuses préconisations de la Cour des Comptes, concernant les dépenses gouvernementales, ne sont pas suivies à la lettre et de manières aussi rapides. **Alors pourquoi nous ?**

Les mesures négatives s'accumulent pour les personnels du CHM : gel de la valeur du point d'indice, hausse de la CSG, rétablissement de la journée de carence, sous-effectif, rappels à domicile, mobilité imposée, menace de la suppression de la prestation maladie, retraite…

Et maintenant, c'est la suppression du congé d'ancienneté pour tout agent ayant plus de 24 années de service.

Pour la CGT, ce n'est qu'une suite logique des cures d'austérités à l'encontre des hôpitaux où l'humain n'a pas sa place, seule la rentabilité et la performance de l'établissement comptent.

Pourquoi mettre autant d'acharnement à miner le moral des salariés déjà durement pénalisés par la rigueur budgétaire. C'est rocambolesque et indécent !!

Ce n'est que mépris alors qu'on nous parle sans cesse de l'amélioration de la qualité de vie au travail.

La santé physique et psychologique des personnels du CHM est plus que jamais mise à l'épreuve par l'évolution des organisations de travail. Les TMS (trouble musculo squelettique) sont en très forte recrudescence et sont potentialisés lorsque l'ambiance de travail et les relations au travail sont mauvaises.

Pour la CGT, il est urgent de mettre un terme à cette Machine infernale contre notre Système de santé dégradant les conditions de travail des agents hospitaliers. Elle continuera de se mobiliser contre la politique gouvernementale actuelle en matière de santé!

Signez la pétition pour dire non à cette suppression.

SYNDICAT CGT
Centre Hospitalier du Mans
Pavillon Broca
194, Avenue Rubillard
72037 LE MANS CEDEX
02 43 43 29 00
cgt@ch-lemans.fr
CGT CH Le Mans
cgtchdumans.reference-syndicale.fr